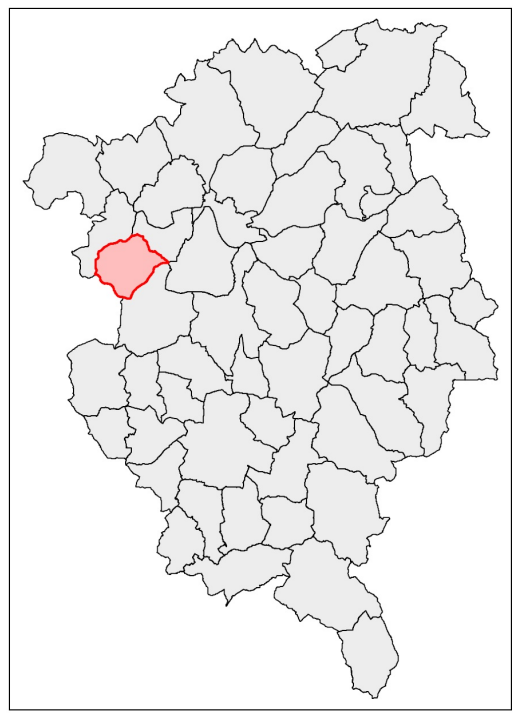




## Razac- sur- l'Isle

### Secteur 2 Plan 5.37

Elaboration du PLUI prescrite par D.C.C. des 26/11/2015 et 01/06/2017  
PLUI approuvé par D.C.C. du 19/12/2019  
Modification simplifiée n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 17/12/2020  
Modification simplifiée n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 16/12/2021  
Modifications simplifiées n°3 et n°4 du PLUI approuvées par D.C.C. du 03/03/2022  
Modification n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 29/09/2022  
Mise en compatibilité par DP n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 02/02/2023  
Modification n°3 du PLUI approuvée par D.C.C. du 25/05/2023  
Modification simplifiée n°5 du PLUI approuvée par D.C.C. du 25/05/2023

Date : 04/2023  
Source : BD PARCELLAIRE IGN / 2018

0 100 200 300 400 500 m

Boissy

UA64



#### Zonage du PLUI

- UA : UA ; UAa ; UAap ; UAa ; UAa
- UB : UB ; UBa ; UBap ; UBb ; UBc
- UC : UC ; UCaP ; UCb
- U Activité : UA ; UX ; UY ; UY+ ; UYca
- U Equipement : UE
- 1AU Habitat : 1AUh
- 1AU Mixte : 1AUm ; 1AUzac ; 1AUzac+
- 2AU Activité : 2AUy
- Agricole : A
- Agricole protégé : Ap
- Naturel : N ; Nj ; Nzac
- Naturel Activité : Nca ; Nx ; Ny
- Naturel Equipement : Ne ; Ngv ; Npv
- N Protégé : Np

#### Prescriptions du PLUI

- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Recul de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Périmètre d'OAP
- PPRI Zone bleue
- PPRI Zone rouge

